

Mots clefs: exportation - Barbade - instruction	RI.BB.01	Barbade
	12/10	

I. POSSIBILITES D'EXPORTATION

Possibilités d'exportation – ainsi que des certificats mentionnés au point II – pour l'exportation vers la Barbade:

1) Produits laitiers

II. CERTIFICATS

Code AFSCA Titre du certificat

EX.VTP.BB.01.01 Certificat de salubrité pour les produits laitiers exportés vers la Barbade. 4 p.

III. CONDITIONS DE CERTIFICATION

- **Veillez cacheter ou dessiner au point 5.1. la marque ovale d'identification.**
- **Le point 7.3. peut être signé si les produits laitiers sont conformes à la réglementation européenne.**
- **Dans le cas de l'exportation de produits fabriqués à partir du lait NON-PASTEURISE, on exige sous le point 7.8. que la Belgique soit libre de fièvre aphteuse, de fièvre charbonneuse, de tuberculose bovine et de peste bovine.**
